



Créance réclamée après 11ans

Par **sandrine delouche**, le **01/06/2017** à **20:38**

bonjour,

je vous explique mon cas , je reçois le 12 mai 2017 une injonction de payer qui ne m'a jamais été signifiée par aucun huissier datant 29/11/2006 assortie d'un titre exécutoire datant du 05/02/2007. JE précise qu'avant cette date j'ignorais cette affaire.L'huissier en charge de l'affaire ne m'a jamais contacté ,la société avait mon adresse car ayant déménagé entretemps mais je n'ai pas eu de nouvelles jusqu'alors et ils sont restés en silence pendant plus de 10ans. Aujourd'hui J'ai affaire à un autre huissier mandaté par la société intrum justicia qui aurait racheté mon crédit qui me réclame des sommes et a bloqué mon compte. Ai je un recours possible? Je découvre tout ce que l'on me reproche ce jour avec des frais faramineux pour une dette de base de 414euros je suis à 1515euros de réclamés.

Par **youris**, le **02/06/2017** à **10:32**

bonjour,

l'huissier mandaté par votre créancier a sans doute essayé de vous joindre à l'adresse connue par votre créancier, si vous n'avez pas fait votre changement d'adresse, cela expliquerait pourquoi vous n'avez rien reçu.

le titre exécutoire émis en 2007 est valable jusqu'en 2018.

donc l'huissier avait pouvait pratiquer une saisie attribution sur votre compte bancaire.

à la dette initiale, se rajoutent toujours les intérêts et les frais de recouvrement.

je suppose que vous connaissez l'origine de cette dette.

vous pouvez contester, si vous avez des arguments, cette saisie auprès du juge de l'exécution.

salutations